CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

2000 /2001 IMPÉRATIFS DE CONSERVATION POUR LES STOCKS DE POISSON DE FOND DU BANC GEORGES ET POUR LA MORUE DE 2J3KL

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

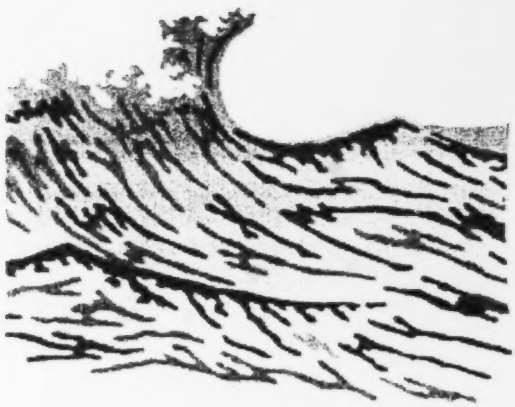

CCRH.00.R.4
MAI 2000

103-07247/

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p.2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.ncr.dfo.ca/frcc

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2000

Cat. No. Fs1-68/2000F

ISBN 0-662-84759-8

Also available in English

Table des matières

Lettre au Ministre 4

Banc Georges

- Introduction 6
- Aperçu de l'environnement 8
- Recommandations pour chaque stock
  - Morue - 5Zj,m 9
  - Aiglefin - 5Zj,m 12
  - Limande à queue jaune - 5Zjmhm 14

Morue en 2J3KL

- Recommandations 18

ANNEXES

- Lettre aux intervenants 25
- Mandat et composition du CCRH 30

LETTRE AU MINISTRE

Le 24 mai 2000

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa, ON K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques vous présente son rapport sur les Impératifs de conservation pour les stocks de poisson de fond du banc Georges et pour la morue de 2J3KL pour 2000-2001.

Les conseils que nous formulons consistent à augmenter prudemment le total des prélèvements d'aiglefin et de limande à queue jaune sur le banc Georges. Ces conseils positifs sont toutefois tempérés par les recommandations à la baisse des prélèvements de morue du banc Georges et des prises de morue du Nord.

Au cours de ses consultations du mois d'avril, à Terre-Neuve, le Conseil a entendu d'innombrables commentaires de la part des 800 pêcheurs présents au sujet des répercussions des phoques sur le rétablissement du stock de morue du Nord. Le Conseil est d'accord avec les pêcheurs: la prédation par les phoques nuit au stock. C'est pourquoi nous avons inclus des recommandations sur la gestion de la prédation par les phoques qui vont dans le même sens que nos conseils de 1999 à ce sujet. Les pêcheurs ont aussi indiqué que les morues de la plate-forme ne vivaient pas plus de cinq ans et que les scientifiques ne pouvaient en préciser la cause.

Le Conseil est heureux de constater qu'il dispose de plus d'information, en partie grâce à la pêche côtière pratiquée dans 3K et 3L l'année dernière. Cette information joue un rôle vital pour la compréhension de l'état des stocks de morue du Nord. De fait, nos conseils pour 2000 reposent sur la nécessité de recueillir des données au moyen de la pêche sentinelle dans les parties côtières de 2J3KL et des activités des pêcheurs repères dans les zones côtières de 3K et 3L. Seules les pêches qui contribuent à recueillir des renseignements devraient d'ailleurs être maintenues en ce qui concerne ce stock.

Sur le banc Georges, les stocks d'aiglefin et de limande à queue jaune se remettent du creux où ils s'étaient enfoncés pendant la décennie 1990. Le Conseil a continué à maintenir les impératifs de conservation fixés dans le passé pour formuler ses recommandations pour 2000. Cependant, il n'a pu atteindre ses objectifs pour le stock de morue du banc Georges. Les conseils que nous avons formulés à propos de ce stock permettent de poursuivre la pêche mixte de la morue et de l'aiglefin. En réalité, cette pêche retardera le rétablissement du stock de morue, situation qui nous apparaît comme un compromis raisonnable à court terme. L'augmentation de l'effectif du stock d'aiglefin viendra compliquer la situation et des mesures raisonnables devront être prises pour éviter la morue dans le cadre de la pêche dirigée de l'aiglefin.

Les recommandations du Conseil au sujet de la limande à queue jaune et de l'aiglefin du banc Georges consistent à fixer les taux de prise à un niveau inférieur à celui que proposait l'industrie pendant les consultations du début de mai. Pour la limande, le niveau recommandé tient compte de la présence marquée au sein de la population d'une seule classe d'âge qui compose 43 p. 100 de la biomasse totale. Pour l'aiglefin, le taux de capture recommandé tient compte des niveaux de la biomasse qui sont encore inférieurs à ceux des années 1930 à 1950 et de la conviction qu'a le Conseil qu'il serait imprudent de fixer le taux au niveau plus élevé recommandé par l'industrie, vu les incertitudes qui entourent le rétablissement du stock.

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport sur les stocks du golfe du Saint-Laurent, au cours de l'année à venir, le Conseil entamera des discussions avec des intervenants de l'industrie de la pêche, des scientifiques et des gestionnaires des pêches de votre ministère, afin de poursuivre l'établissement de stratégies, d'objectifs et d'indicateurs pour les stocks qui font partie du mandat du CCRH.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,
Fred Woodman

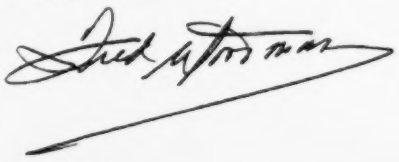

STOCKS DE POISSON DE FOND DU BANC GEORGES

INTRODUCTION

La discussion et les recommandations suivantes s'appliquent aux trois stocks de poisson de fond du banc Georges, soit la morue de 5Zjm, l'aiglefin de 5Zjm et la limande à queue jaune de 5Zjmnh.

À cause d'écarts entre les résultats présentés dans les rapports sur l'état des stocks et les observations de l'industrie, en particulier dans le cas de la morue, l'industrie a mis en question l'efficacité des relevés de recherche du MPO quant à la capacité de capturer des juvéniles, en particulier, ainsi que la morue et la limande à queue jaune en général. Elle a aussi mis en doute la conception des relevés et le choix des strates de pêche de la limande à queue jaune, et a manifesté une certaine méfiance à l'égard des relevés du navire de recherche en général.

On a noté qu'un atelier de travail sur les méthodes de relevé, réunissant l'industrie et le gouvernement, serait avantageux pour les deux parties du fait qu'il permettrait d'approfondir la compréhension de la conception des méthodes et de l'incidence de celles-ci sur l'évaluation des stocks.

Le CCRH recommande que le secteur des Sciences du MPO convoque, de concert avec l'industrie, un atelier de travail sur les méthodes de relevé des stocks du banc Georges, qui aurait lieu en 2000-2001. Cet atelier devrait :

i. **Examiner les possibilités d'approfondir la compréhension des plans de mise à l'eau des engins de navire de recherche, de la capturabilité et de la conception des relevés;**

ii. **Se pencher sur l'utilité de mener, dans le cadre de la pêche en 2000, d'autres activités de recherche conjointes MPO-industrie afin d'étayer l'évaluation des stocks.**

Encore une fois en 2000, l'industrie a demandé que la saison de pêche débute le 1er juin afin de limiter les risques de prises accessoires au cours des pêches mixtes de morue et d'aiglefin.

Le CCRH recommande de fixer au 1er juin 2000 la date du début de la pêche sur le banc Georges.

Le CCRH est heureux de noter que les discussions se poursuivent avec les États-Unis au sujet des stocks du banc Georges. Les représentants de l'industrie ont souligné la nécessité d'une gestion harmonisée des stocks du banc Georges par le Canada et les États-Unis.

Le CCRH réitère sa recommandation antérieure à l'effet que le Canada et les États-Unis continuent à dialoguer en vue d'assurer le rétablissement soutenu des stocks en adoptant des mesures cohérentes de gestion et de conservation des deux côtés de la frontière de La Haye.

Le CCRH a appuyé la nécessité d'une planification à long terme de la conservation des stocks de poisson de fond de l'Atlantique, dans les limites d'un cadre de gestion axé sur l'écosystème et la prudence. En 2000, le Conseil prévoit engager l'industrie et le Ministère dans des consultations visant l'élaboration de ces plans de conservation à long terme des stocks de poisson de fond du banc Georges. En attendant que ces plans soient adoptés, le Conseil a formulé ses recommandations pour 2000 en tenant compte des critères propres aux stocks précédemment définis.

QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PARTICIPANTS À LA PÊCHE SUR LE BANC GEORGES

Le questionnaire adressé aux participants à la pêche de 1999 sur le banc Georges visait à recenser les observations et les commentaires des pêcheurs sur l'état des stocks. Les répondants représentaient environ 15 % de l'ensemble des exploitants de bateaux participant à la pêche sur le banc Georges en 1999, notamment des pêcheurs du secteur des engins fixes, pêchant à bord de bateaux < 45 pi, du secteur des engins mobiles, utilisant des bateaux < 65 pi et assujettis à des QIT, et du secteur des bateaux de plus de 100 pi. La plupart des répondants (du secteur des engins fixes utilisant des bateaux < 45 pi) ont pêché entre l'ouverture de la pêche, en juin, et le mois de septembre. Les pêcheurs aux engins mobiles ont pêché au cours de tous les mois, de juin à décembre. Près de 90 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient plus de dix années d'expérience de pêche sur le banc Georges.

Les pêcheurs ont déclaré que les taux de prise en 1999 étaient meilleurs pour les trois stocks. De plus, ils ont mentionné que tous les stocks de poisson de fond étaient accessibles, bien que les pêcheurs à la palangre en particulier aient souligné que les règlements les avaient empêchés de capturer le poisson accessible, surtout la morue. Presque tous les répondants ont jugé efficace le programme de surveillance du banc de George, notamment la vérification à quai complète des

débarquements, les arraisonnements en mer et la présence des observateurs. Un grand nombre de répondants ont noté que la température de l'eau était supérieure sur le banc Georges en 1999, et que les prédateurs et les proies étaient aussi sinon plus évidents en 1999 qu'en 1998. Les pêcheurs ont également indiqué qu'il y avait plus de petites morues et plus de gros aiglefins et de limandes à queue jaune sur le banc Georges en 1999.

Recommandations faites antérieurs

Le CCRH juge qu'il n'est pas nécessaire de répéter toutes les recommandations qui ont été faites dans les rapports antérieurs. À moins d'indication particulière, ces recommandations sont toujours valides.

Aperçu de l'environnement pour le banc Georges

Les caractéristiques physiques et biologiques connues sont généralement encourageantes. Les conditions de température mesurées se situent au-dessus de la moyenne à long terme. Les conditions générales entre le prédateur qu'est le poisson de fond et ses proies semblent raisonnablement favorables. Parmi les proies de l'aiglefin et de la limande à queue jaune s'inscrivent les vers, les nématodes et les ophiures. Bien que l'abondance de ces espèces n'ait pas été quantifiée, la croissance et l'état de l'aiglefin et de la limande à queue jaune, ainsi que leur abondance à la hausse, indiquent que les conditions pour s'alimenter sont favorables. Les proies de la morue, p. ex., le hareng, sont abondantes et la disponibilité du lançon semble s'améliorer. Les pêcheurs ont aussi observé la présence fréquente de baleines et d'oiseaux de mer à la limite nord du banc, ce qui dénote des conditions d'alimentation favorables. L'abondance relative des principales espèces prédatrices du poisson de fond dans la région (aiguillat, requin et morue) est modérée et variable. Compte tenu du problème de recrutement de la morue, le Conseil soulève la question de savoir s'il existe un lien entre l'abondance à la hausse de poissons pélagiques sur le banc Georges et la capacité de survie des œufs et des larves de morue.

Morue - 5Zj,m

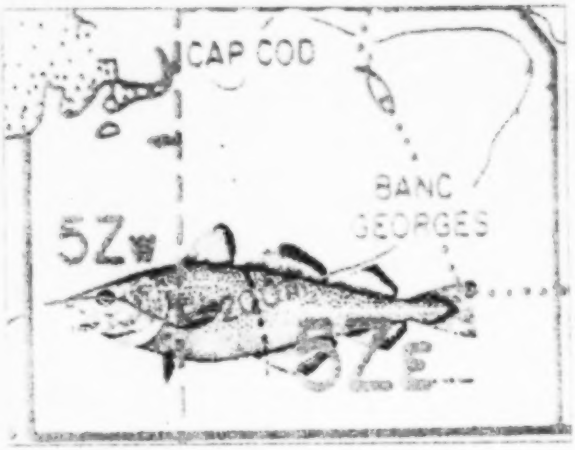

Perspectives

La morue est pêchée sur le banc Georges depuis la fin des années 1700. Toutefois, à compter de 1977, seuls le Canada et les États-Unis en ont fait la pêche dirigée. Les stocks de morue et d'aiglefin étant transfrontaliers, les deux espèces sont capturées ensemble dans le cadre d'une pêche mixte du poisson de fond, qui se fait principalement à la palangre. Mais comme le potentiel de capture de la morue et de l'aiglefin diffère, les prises des deux espèces ne reflètent pas forcément leur abondance relative.

Après 1977, les prises combinées du Canada et des États-Unis ont atteint un sommet de 26 000 t en 1982, pour ensuite chuter à un creux record de 1 800 t en 1995, lorsque la pêche était limitée uniquement à des prises accessoires. Depuis 1996, le total des débarquements se situe en moyenne à environ 3 000 t, dont plus des deux tiers sont attribuables au Canada.

Depuis 1994, la pêche canadienne est gérée au moyen de clôtures saisonnières (du 1er janvier au 31 mai) visant tous les secteurs d'engin. Les bateaux > 65 pi pêchent dans le cadre d'allocations aux entreprises, les bateaux de pêche aux engins mobiles < 65 pi bénéficient de QIT, tandis que les engins fixes ont des quotas individuels ou communautaires. La pêche pratiquée par les Américains est limitée par la fermeture, à longueur d'année, de zones de pêche déterminées depuis 1995.

Le recrutement médiocre ce ces dernières années, malgré les faibles taux d'exploitation, a entravé l'accroissement du stock de morue du banc Georges.

Objectifs provisoires pour le stock

Le Conseil avait établi dans des rapports antérieurs les objectifs provisoires suivants pour ce stock :

- Un total des prises basé sur un taux d'exploitation inférieur à $F_{0,1}$;
- Un seuil provisoire de la biomasse génitrice (3+ ans) de 25 000 t afin d'améliorer les chances de bon recrutement;
- Une augmentation annuelle prévue de la biomasse de 5 % ou plus;
- La probabilité d'une baisse de la biomasse de l'ordre de 20 % ou moins;
- Continuer à veiller à ce qu'il n'y ait pas de rejet global ou sélectif dans le cadre de la pêche mixte de l'aiglefin et de la morue.

Analyse

Même si le taux d'exploitation en 1999 était inférieur à $F_{0,1}$, la biomasse génitrice a marqué une baisse de 2 %. Elle se chiffre à environ 18 000 t en 2000, ce qui représente une diminution d'environ 500 t depuis 1999, mais elle est toutefois supérieure au plus faible niveau estimatif d'environ 7 500 t, observé en 1995. Un recrutement médiocre, combiné à des prises plus fortes que prévues, expliquent que le taux de croissance de 5 % projeté l'année dernière n'ait pas été atteint.

Les consultations au sujet de la morue de 5Zjm ont eu lieu le 9 mai 2000, à Yarmouth. En général, les pêcheurs sont d'avis que le stock de morue n'est pas en aussi mauvais état que le laisse supposer le Rapport sur l'état des stocks (RES). Ils ont signalé qu'ils réalisent de bons taux de capture au cours de la pêche dirigée de la morue et qu'ils récoltent d'importantes prises accessoires de morue pendant la pêche dirigée de l'aiglefin. Bien qu'ils essaient d'éviter les secteurs où se trouvent traditionnellement de grands bancs de morue, ils disent que les taux de capture de morue continuent d'être élevés.

Le Conseil est encore très préoccupé par l'absence de recrutement à ce stock. Il est noté dans le RES que les classes d'âge de 1997 et de 1998 (âge 1), en voie d'être recrutées, sont les plus faibles de la série. En outre, le recrutement est inférieur à la moyenne 1978–1998 depuis que la classe d'âge de 1990 a été recrutée. La production au sein de ce stock vient presque

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC [2]	--	--	--	--	8	--	15	15	15	6	1	2	3	1.9	1.8
Prises	17.1	14.1	16.6	20.6	14.4	20.7	20.2	16.8	12.5	5	1	1.9	2.9	1.9	1.65

*Prises canadienne de 1999: au 19 avril/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique
2. TAC Canadienne

Les prises de 1994 - 1999 sont pour le Canada seulement

uniquement de la croissance somatique (croissance du corps) plutôt que du recrutement.

Par ailleurs, les pêcheurs soutiennent avec énergie que les relevés du navire de recherche ne sont pas efficaces en ce qui concerne les juvéniles. Les taux de capture exceptionnels qu'ils ont réalisés ces dernières années les amènent à conclure que le recrutement est plus fort. On a eu tendance, dans les récentes évaluations du stock, à sous-estimer l'abondance des morues d'âge 1 et 2. Par exemple, l'abondance de la classe d'âge de 1996 a été majorée chaque année, depuis deux ans. Le CCRH reconnaît qu'il existe des incertitudes quant aux différences inhérentes au potentiel de capture de la morue et de l'aiglefin en fonction de l'engin utilisé pour la pêche mixte.

Les mesures de conservation et de gestion mises en œuvre depuis 1995 ont donné lieu à une augmentation de la biomasse qui, selon les estimations, est passée de 7 500 t à plus de 18 000 t. Il est évident que l'objectif d'une croissance soutenue ne sera pas atteint en 2000. Cependant, le Conseil croit que la pêche de la morue devrait être permise afin d'autoriser une pêche mixte limitée de la morue et de l'aiglefin et de recueillir d'importants renseignements sur le stock, ce qui faciliterait l'évaluation continue du stock. Le Conseil reconnaît qu'une telle mesure prolongera la période de rétablissement du stock de morue et accepte cette situation comme un compromis raisonnable à court

Sources

Sciences, MPO

Morue de l'est du banc Georges, Sciences, MPO, SSR A3-04(2000). 6 p.

Consultations par le CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock le 9 mai 2000, au Grand Hotel, à Yarmouth.

Mémoires

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters

The <45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group – Weldon Smith

Pubnico Ledge Fisheries - Frank d'Entremont

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	les effectifs sont supérieurs au minimum, mais ils n'augmentent pas; les observations successives de recrutement médiocre sont inquiétantes
Biomasse génitrice :	à la baisse et inférieure au seuil minimal de 25 000 t
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	meilleur depuis 1994 grâce au recrutement des classes d'âge modérées de 1992 et de 1995; les classes d'âge de 1997 et de 1998 sont les plus faibles observées
Croissance et condition :	le poids selon l'âge demeure inférieur à la moyenne à long terme
Structure par âge :	les débarquements sont dominés par la classe d'âge de 1996 (âge 3)
Répartition :	stable dans le temps
Niveau d'exploitation récent:	inférieur à $F_{0.1}$ depuis 1998

terme. L'état du stock devra être surveillé de près jusqu'à ce que le recrutement soit assez important pour contribuer à la biomasse génitrice.

Compte tenu de cette approche, le Conseil croit qu'une réduction du total des prises réelles de 3 000 t en 1999 au niveau recommandé de 2 000 t en 2000 ne nuira pas indûment au stock. À ce niveau de rendement en 2000, les scientifiques estiment que la biomasse de morue d'âge 3+ diminuera de 2 % à un taux d'exploitation du plein recrutement de 8 %, soit environ la moitié du taux d'exploitation équivalent à $F_{0.1}$.

Le CCHH recommande de fixer le total des prises de morue de 5Zjm à 2 000 t (total combiné du Canada et des É.-U.) pour 2000.

Le Conseil reconnaît que la gestion de la pêche mixte de la morue et de l'aiglefin représente des défis particuliers pour les gestionnaires et à l'industrie. Puisque le stock d'aiglefin de 5Zjm continue de croître, l'industrie et le MPO devraient étudier toutes les mesures raisonnables possibles pour améliorer la capacité de l'industrie d'éviter ou de minimiser les prises de morue pendant la pêche dirigée de l'aiglefin, et les mettre en œuvre.

Le CCRH recommande de poursuivre le programme de vérification à quai à 100 % et de renforcer l'application des règlements en mer afin de décourager le rejet sélectif et le rejet global. Au besoin et en temps opportun, il devrait être interdit à certains secteurs de la flottille de pêcher dans certaines eaux.

Le CCRH recommande d'utiliser plus couramment des panneaux séparateurs horizontaux dans tous les chaluts à panneaux servant à la pêche dirigée de l'aiglefin afin de réduire les captures de morue, et de continuer à se servir de sous-zones de gestion pour améliorer davantage le contrôle de la gestion à l'échelle de la pêche.

Le CCRH note que l'on disposera de cinq autres années de renseignements sur l'état du stock lorsque le relevé à la palangre de la saison de pêche de 2000 sera terminé. Le CCRH encourage cette initiative conjointe et s'attend à ce que le relevé soit officiellement inclus dans les évaluations futures du stock.

Le CCRH recommande que l'industrie et le MPO continuent le relevé à la palangre du banc Georges suivant un protocole cohérent, afin que les données recueillies puissent être utilisées comme indice de l'abondance dans les évaluations du stock qui seront faites à partir de 2001.

AIGLEFIN - 5ZJ,M

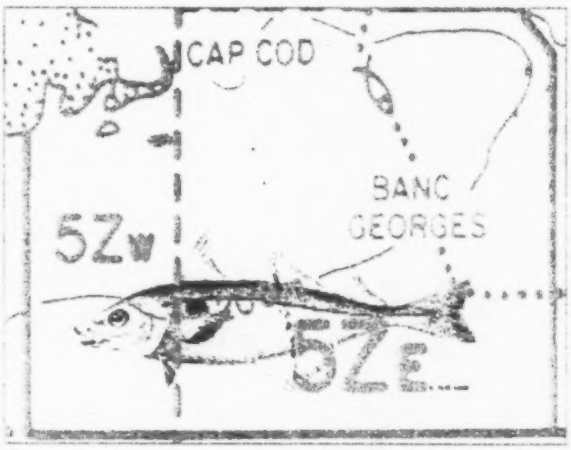

PERSPECTIVES

L'aiglefin, poisson des grandes profondeurs de la famille des morues, est répandu des deux côtés de l'Atlantique Nord. Dans l'ouest de l'Atlantique, il est présent depuis le Groenland jusqu'au Cap Hatteras, et on en trouve une importante concentration dans l'est du banc Georges. Sur le banc Georges, le jeune aiglefin croît rapidement, atteignant une taille de plus de plus de 50 cm (20 po) dès l'âge 3, mais sa croissance ralentit par la suite pour atteindre environ 75 cm (30 po) à l'âge 10. De nombreux aiglefins atteignent la maturité à l'âge 2, mais on ne sait pas avec certitude si ces jeunes poissons produisent des œufs viables.

La pêche commerciale de l'aiglefin du banc Georges a commencé avant 1900. Les chaluts de fond sont les principaux engins de pêche de cette espèce depuis leur introduction dans les années 1920. Les débarquements de poissons provenant du banc Georges, qui comprend la partie est du banc et le chenal Great South, se chiffraient en moyenne à 46 000 t entre 1935 et 1960; ils sont passés à plus de 100 000 t dans les années 1960 en raison de la forte exploitation. Au début des années 1970, on a donc cherché à maîtriser l'effort au moyen de fermetures de zones et de fermetures pendant la saison du frai. Ces mesures sont encore en vigueur à l'heure actuelle. Après l'extension de la compétence des États côtiers jusqu'à 200 milles en 1977, seuls le Canada et les États-Unis ont exploité ce stock. Les deux pays imposent une taille minimale réglementaire. La morue et l'aiglefin du banc Georges étant des stocks transfrontaliers, ils sont capturés ensemble dans le cadre d'une pêche mixte du poisson de fond pratiquée principalement aux engins mobiles.

La pêche est interdite à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai depuis 1994. Les débarquements canadiens ont varié en moyenne entre environ 2 000 t et 3 600 t de 1995 à 1999.

OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

En attendant la tenue de consultations de l'industrie au sujet d'une stratégie à long terme au titre de ce stock, comme il l'est noté dans l'introduction de ce rapport, le Conseil a établi les objectifs suivants tel qu'il l'a fait dans ces rapports antérieurs :

- des prises totales basées sur un taux d'exploitation inférieur à $F_{0.1}$;
- un seuil provisoire de biomasse génitrice (3+ ans) de 40 000 t, afin d'améliorer les chances de bon recrutement;
- une augmentation annuelle prévue de la biomasse de 5 % ou plus;
- la probabilité d'une baisse de la biomasse (d'après l'analyse du risque) de l'ordre de 20 % ou moins.

ANALYSE

Les intervenants se sont dits satisfaits du rétablissement observé au cours de la dernière année. Le total des captures recommandé par l'industrie se situait au niveau de $F_{0.1}$, soit 8 800 t ou moins. L'industrie a conseillé au CCRH de formuler des recommandations sur les prises totales sans tenir compte des problèmes de gestion que cause le mélange des espèces dans les pêcheries de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune du banc Georges.

Le stock approche rapidement du seuil provisoire établi pour la biomasse génitrice (3+ ans) de 40 000 t, qui pourrait être atteint d'ici 2001-2002. Le Conseil reconnaît le redressement du stock, résultant des mesures de conservation adoptées par l'industrie au cours des dernières années, et encourage cette dernière à poursuivre ces initiatives.

En 1999, le taux d'exploitation de la biomasse pleinement recrutée se chiffrait à 12 %, soit un niveau largement inférieur au taux d'exploitation équivalent à $F_{0.1}$ de 20 %. La biomasse génitrice a augmenté de 20 % entre 1999 et 2000 grâce en grande partie au recrutement des classes d'âge de 1992 et de 1996, arc-boutées par les classes d'âge de 1991 et de 1993. On

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC [2]	--	--	--	--	8.2	--	5	5	5	3	2.5	4.5	3.2	3.9	3.9
Prises	5.2	5.6	6.1	5.7	4.1	4.5	6.4	5.6	4.1	2.4	2	3.4	2.8	3.4	3.68

*Prises canadienne de 1999: au 19 avril/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

2. TAC Canadienne

Les prises de 1994 - 1999 sont pour le Canada seulement

s'attend à ce que la biomasse continue d'augmenter grâce à l'apport de la classe d'âge de 1998, qui sera bientôt recrutée. Les perspectives de l'aiglefin du banc Georges continuent d'être bonnes et la population réagit positivement aux régimes de faible exploitation des dernières années.

Bien que la biomasse ait augmenté depuis 1993, elle demeure sous la moyenne historique à long terme établie entre les années 1930 et 1950. Les résultats des prévisions de l'abondance des classes d'âge sont incertains à cause des variations du poids selon l'âge, du recrutement partiel à la pêche et de la mortalité naturelle. Bien que les conditions soient meilleures, d'autres efforts sont requis en vue du rétablissement du stock.

Devant ces incertitudes, le Conseil a des doutes au sujet de la pertinence des recommandations voulant que le total des prélèvements du stock double d'une année à l'autre. Il croit plutôt qu'il serait prudent d'adopter une approche plus mesurée.

Sources

Sciences, MPO

SSR A3-08 (2000) Aiglefin du banc Georges

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock le 9 mai 2000, au Grand Hôtel, à Yarmouth.

Mémoires

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters

The <45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group – Weldon Smith

Pubnico Ledge Fisheries - Frank d'Entremont

Un total de captures de 6 000 t dans l'ensemble de la zone du stock (5Zjm) représente environ 70 % du niveau de capture à $F_{0.1}$ soit 8 800 t. Ce niveau de prise limitera l'exploitation à un niveau inférieur à $F_{0.1}$, ce qui devrait permettre à la biomasse génitrice d'augmenter de plus de 30 %.

Le CCRH recommande de fixer à 6 000 t le total des prises d'aiglefin de 5Zjm (total combiné du Canada et des É.-U.) en 2000.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le stock se rétablit
Biomasse génitrice :	près du seuil de 40 000 t
Biomasse totale :	à la hausse depuis 1993, mais toujours inférieure à la moyenne à Long terme
Recrutement :	sporadique; les classes d'âge de 1992 et de 1996 sont modérées et celle de 1997 plus faible; la classe d'âge de 1998 semble forte et selon les données préli-minaires, la classe de 1999 serait modérée
Croissance et condition :	croissance moyenne; le taux de survie à l'âge 1 est généra-lement plus élevé que celui observé au cours des années 1980
Structure par âge :	la vaste structure par âge se reflète dans la pêche et les prises
Répartition :	semblable aux dernières années
Niveau d'exploitation récent :	inférieur à $F_{0.1}$ depuis1995

LIMANDE À QUEUE JAUNE - 5ZJMHN

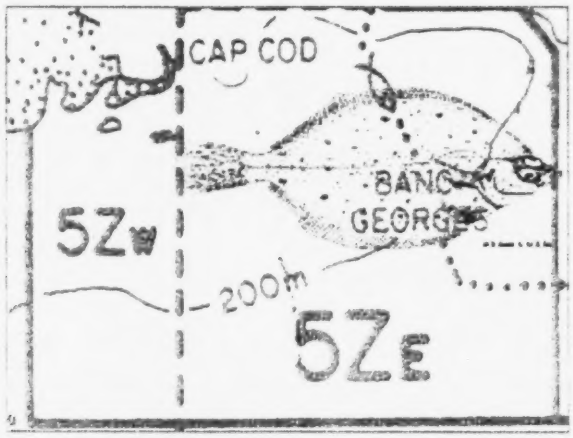

PERSPECTIVES

La limande à queue jaune, considérée comme relativement sédentaire, est présente depuis le Labrador jusqu'à la baie Chesapeake. Une grande concentration de ce poisson se trouve sur le banc Georges, à l'est du chenal Great South. Quoique des études d'étiquetage révèlent l'existence de migrations limitées entre le banc Georges et les eaux adjacentes, on sait peu de choses des migrations saisonnières de la limande à queue jaune du banc Georges.

Sur le banc Georges, le frai a lieu à la fin du printemps et atteint son sommet en mai. Il se produit apparemment des deux côtés de la frontière internationale. L'arrivée à maturité semble variée; les femelles d'âge 2 sont considérées matures à 40 % en période de forte biomasse et à 90 % en période de faible biomasse.

Les prises totales de limande à queue jaune sur le banc Georges ont atteint presque 20 000 t à la fin des années 1960. La pêche canadienne dirigée de la limande à queue jaune est relativement nouvelle; les premiers débarquements importants sont apparus après l'introduction des engins spécialisés, en 1993. Les quelque 40 bateaux pêchant dans les eaux canadiennes ont récolté 2 142 t en 1994. Régies par un quota pour la première fois en 1995, les prises canadiennes se chiffraient à 495 t par rapport à un quota de 400 t. Les prises combinées du Canada et des É.-U. sont à la hausse depuis 1995; elles ont atteint 4 441 t en 1999, le Canada ayant récolté 1 971 t de son quota de 2 000 t.

La pêche canadienne est surtout pratiquée au moyen de chaluts à panneaux par des bateaux de moins de 65 pi de LHT. La pêche se déroule dans une partie relativement limitée du banc Georges, connue sous le nom de « Yellowtail Hole » (5Zm). Selon les modalités de gestion actuelle, elle est restreinte à la deuxième moitié de l'année. Le Canada et les États-Unis utilisent la même unité de gestion.

OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

En attendant la tenue de consultations de l'industrie au sujet d'une stratégie à long terme au titre de ce stock, comme il est noté dans l'introduction du présent rapport et de rapports antérieurs, le Conseil a établi les objectifs suivants :

- Des prises totales basées sur un taux d'exploitation inférieur à $F_{0.1}$;
- Une augmentation annuelle prévue de la biomasse génitrice de 5 % ou plus;
- La probabilité d'une baisse de la biomasse (d'après l'analyse du risque) de l'ordre de 20 % ou moins.

ANALYSE

En 1999, le taux d'exploitation de la biomasse pleinement recrutée se chiffrait à 12 %, soit un niveau largement inférieur au taux d'exploitation équivalent à $F_{0.1}$ de 20 %. La biomasse génitrice a pour ainsi dire doublé, en grande partie à cause de l'estimation majorée de la très forte classe d'âge de 1997, en 2000. Les perspectives de la limande à queue jaune du banc Georges continuent d'être bonnes et la population réagit positivement aux régimes de faible exploitation.

Les pêcheurs aux engins mobiles ont signalé des taux de capture à la hausse dans cette pêcherie, même s'ils utilisent des engins traditionnels de pêche du poisson de fond au lieu d'engins conçus tout particulièrement pour capturer du poisson plat. L'industrie a en outre noté un élargissement de l'aire de répartition de la ressource, ce qui est considéré comme un signe encourageant.

L'industrie a conseillé au CCRH de formuler des recommandations sur les prises totales sans tenir compte des problèmes de gestion que cause le mélange des espèces dans les pêcheries de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune du banc Georges. Les prises totales recommandées vont de 7 800 t à 8 000 t à $F_{0.1}$.

On ne prévoit pas que le taux d'accroissement phénoménal observé cette année se maintiendra à

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	0.43	0.43	0.8	1.2	2
Prises	--	--	--	--	--	--	--	--	0.2	1	0.48	0.42	0.79	1.14	1.96

*Prises canadienne de 1999: au 19 avril/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'avenir. Le recrutement récent est élevé par rapport aux années 1980, et la classe d'âge de 1997 semble être la plus forte depuis 1973. On s'attend à ce que la classe d'âge de 1997 contribue dans une proportion de 42 % aux prises en 2000 et de 43 % à la biomasse totale.

Le CCRH est inquiet de constater qu'il n'y a que quelques groupes d'âge de vieux poissons au sein de la population. La forte classe d'âge de 1997 permettra peut-être d'élargir la structure par âge de la population grâce à une augmentation du pourcentage de poissons plus âgés.

Il y a peu de chance que des prises totales de 6 000 t en 2000 donnent lieu à une baisse de la biomasse en 2001. Ce niveau de capture correspond aux objectifs du CCRH au titre de la croissance du stock; il permet de réaliser le taux croissance prévu de la biomasse de 15 % et un taux d'exploitation de 15 %, soit un peu inférieur au taux d'exploitation équivalent à $F_{0.1}$ de 20 %.

Le CCRH recommande de fixer à 6 000 t le total des prises de limande à queue jaune de 5Zjmnh (total combiné du Canada et des É.-U.) en 2000.

Le CCRH note que le niveau d'échantillonnage encore faible et l'absence de renseignements sur l'âge ont nui à la fiabilité des résultats des évaluations du stock. Le CCRH est toutefois heureux de constater que le secteur des Sciences du MPO a l'intention d'améliorer la capacité de détermination de l'âge pour palier à cette carence.

Le CCRH recommande la réalisation d'autres travaux d'échantillonnage de la limande à queue jaune en vue d'améliorer la fiabilité des résultats des évaluations du stock.

Sources

Sciences, MPO

SSR A3-15 (2000) Limande à queue jaune du banc Georges

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock le 9 mai 2000, au Grand Hotel, à Yarmouth.

Mémoires

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters

The <45' Shelburne County Fixed Gear Quota Group – Weldon Smith

Pubnico Ledge Fisheries – Frank d'Entremont

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	le stock se rétablit
Biomasse génitrice :	le stock se rétablit
Biomasse totale :	le stock se rétablit
Recrutement :	classes d'âge modérées dans les années 1990; classe d'âge de 1997 jugée forte à plus de 80 millions de poissons
Croissance et condition:	tendance à la hausse depuis 1996
Structure par âge :	en expansion
Répartition spatiale :	en expansion
Niveau d'exploitation récent :	inférieur à $F_{0.1}$

Le Conseil a fait état, dans le rapport de l'année dernière, des effets possibles de la pêche canadienne du pétoncle sur la limande à queue jaune. Aucune information sur ces prises accessoires n'a été présentée à la réunion du TRAC pour la flottille canadienne de pétoncliers. Le MPO a par la suite informé le Conseil que, selon son étude préliminaire, ce problème serait peu important.

Afin d'assurer la conservation de cette ressource, le CCRH recommande que soit présentée, à la prochaine évaluation du stock, de l'information sur les prises ou sur les rejets de limande à queue jaune dans le cadre de la pêche canadienne du pétoncle, et que ces renseignements soit inclus dans le processus.

MORUE DE 2J3KL

MORUE - 2J3KL

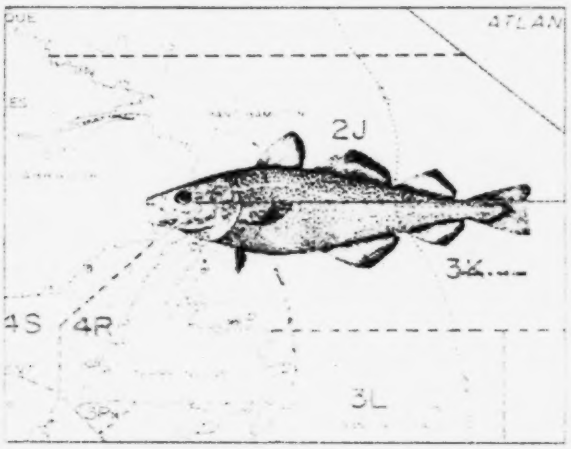

PERSPECTIVES

La morue du Nord (divisions 2J3KL de l'OPANO) était et demeure probablement la plus importante ressource de poisson de fond de l'Atlantique Nord-Ouest. Ce stock habite une région d'environ 400 000 km^2. Historiquement, les morues migraient en grand nombre de leurs aires d'hivernage sur la plate-forme jusqu'aux aires d'alimentation, dans les eaux côtières. La pêche était pratiquée par une grande flottille de petits bateaux utilisant des trappes, des filets maillants et des lignes avec hameçons dans les eaux côtières, à partir de la fin du printemps jusqu'à l'automne. À compter des années 1960, jusqu'à l'imposition du moratoire, de grands chalutiers côtiers ont pratiqué la pêche dans les eaux hauturières, principalement en hiver et au début du printemps.

La morue des zones 2J3KL croît relativement lentement et, à l'âge cinq, atteint environ 50 cm (20 cm). Elle se nourrit de différentes espèces, mais surtout du capelan. Le stock de morue du Nord a fait l'objet d'une pêche commerciale depuis le XVI^e siècle. Au cours des décennies qui ont précédé 1960, les captures oscillaient entre 200 000 et 300 000 tonnes par année. Les prises ont ensuite augmenté jusqu'à dépasser les 800 000 tonnes pendant les années 1960, période au cours de laquelle le stock a commencé à diminuer jusqu'au milieu des années 1970. Après l'expansion de la compétence du Canada en matière de pêche en 1977, l'abondance du stock a été à la hausse jusqu'au milieu des années 1980, mais a diminué par la suite jusqu'à un très faible niveau. La surpêche et les conditions du milieu défavorables pourraient expliquer l'effondrement du stock qui s'est produit au début des années 1990.

ANALYSE

STRUCTURE ET RÉPARTITION DU STOCK

La structure du stock de morue de 2J3KL a connu une importante transformation à la fin des années 1980 et au début de la décennie suivante. L'abondance a diminué radicalement et cette baisse s'est poursuivie après l'arrêt des activités de pêche commerciale en 1992. La répartition de la morue reflète une très faible abondance des composantes de la plate-forme, la seule concentration de morues se trouvant dans les eaux côtières des baies de Trinity et de Bonavista. Des études génétiques semblent indiquer que les composantes qui se reproduisent sur la plate-forme diffèrent de celles des zones côtières. Ces dernières sont plus semblables l'une à l'autre qu'aux composantes de la plate-forme. Les différences génétiques sont minimes et rien de concluant n'indique qu'elles sont stables avec le temps. Par conséquent, leur signification demeure incertaine. **L'expansion de la répartition est l'élément clé du rétablissement du stock et nous devons supposer que plus les sous-composantes s'étendront, plus la productivité du stock augmentera.**

Le CCRH recommande d'adopter une perspective de gestion à long terme de la morue de 2J3KL en vue de permettre à la structure de sous-stocks de se rétablir et de s'étendre dans toute son aire, à la fois dans les zones côtières et sur la plate-forme, du nord du Grand banc jusqu'au banc Hamilton.

La seule grande concentration de morue pendant le frai et la période d'hivernage a lieu dans le détroit de Smith, baie de Trinity. À l'heure actuelle, ce regroupement est unique et pourrait constituer l'élément clé du rétablissement des sous-composantes côtières et peut-être même au-delà. De récents relevés acoustiques, réalisés dans le détroit de Smith, révèlent que la biomasse moyenne serait d'environ 22 000 tonnes. Plusieurs classes d'âge depuis 1990 sont bien représentées au sein de cette concentration et sont semblables à celles qui sont représentées dans les captures commerciales. Le poisson fraye dans cette zone (et peut-être dans d'autres) et migre à partir du détroit, vers le nord, à la fin du printemps et en été. Ces poissons reviennent dans le détroit vers la fin de

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*
TAC	266	266	256	266	235	199.3	190			Moratoire				4	9
Prises	236.1	274.7	245	268.7	254.1	233.6	155	28.3	4.1	1.3	1.7	0	0.07	3.5	8.07

*Prises de 1999: au 19 avril/00

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

l'automne, pour y passer l'hiver. Les observations des pêcheurs confirment ces déplacements migratoires.

Le CCRH est d'avis que les mesures de gestion adoptées en 1999 ont réussi à protéger le poisson rassemblé dans le détroit de Smith. Cependant, la taille restreinte de la zone protégée a donné lieu à une concentration de l'effort de pêche dans la zone adjacente à l'entrée du détroit.

Le Conseil recommande d'adopter une zone tampon de cinq milles marins autour du détroit de Smith, où seuls les pêcheurs locaux seraient autorisés à pêcher.

Le retour des étiquettes par les pêcheurs en 1999 a été le plus élevé dans la zone 3K (26 %) et le plus faible dans la partie nord de 3L (7 %), le niveau intermédiaire étant celui de la partie sud de 3L (11 %). Bon nombre des étiquettes apposées dans le sud de 3L ont été

Sources

Sciences, MPO

SSR A2-01 (2000) Morue en division 2J3KL

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock à:

Grand Falls, T.-N. (18 avril)
Clarenville, T.-N. (19 avril)
St. John's, T.-N. (20 avril)

Mémoires

Thomas Barnes, Fogo Island Fisherman

Aubrey Payne, Fogo Island Fisherman

Fish, Food and Allied Workers – Harvey Jarvis

Wilfred Bartlett, Retired Fisherman, Brighton, NF

3K Small Boat Action Committee – Ray Wimbleton

Hayward Pike, Fisherman, Bonavista Bay

Fish, Food and Allied Workers – Earle McCurdy

Southern Shore Inshore Fishermen's Action Committee – George Chafe

Petty Harbour Fishermen's Co-operative – Tom Best

Fred Winsor

George Feltham

Fisheries Association of Newfoundland and Labrador – Alistair O'Rielly

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global :	très faible niveau, légère amélioration en 1999
Biomasse totale :	très faible par rap-port aux niveaux historiques (3 %); concentrations très denses dans les zones côtières
Recrutement :	quelques amélio-rations dans les zones côtières, très peu chez les com-posantes de la plate-forme
Croissance et condition :	amélioration de la croissance, bon état
Structure par âge :	très faible chez les composantes de la plate-forme (diminu-tions inexpliquées des poissons vers l'âge 5), meilleures dans les zones côtières, mais très peu de poissons de plus de dix ans
Répartition :	faible sur la plate-forme et dans les zones côtières du nord, amélioration dans la partie côtière de 3L
Niveau d'exploitation récent :	inconnu dans 2J, élevé dans le sud de 3K, modéré dans 3L

récupérées dans 3Ps, ce qui semble indiquer que ces poissons étaient des migrateurs dans 3L.

L'information tirée de la récupération des étiquettes de morue dans 3KL en 1997 jusqu'en 1999 a servi à estimer les taux d'exploitation. Lorsqu'on les ajoute aux captures enregistrées dans chaque zone, ces taux d'exploitation montrent que la biomasse de morue est d'environ 10 000 t dans 3K et de 45 000 t dans le nord de 3L. Aucune estimation n'a pu être établie pour le sud de 3L à cause de la présence de morue de 3Ps.

Le CCRH recommande d'étendre le programme de marquage de façon à inclure toutes les zones du stock (nord de 3K et 2J). En outre, les relevés acoustiques dans les zones côtières devraient être maintenus dans un avenir immédiat. Ces programmes sont utiles pour surveiller la situation des composantes côtières du stock de morue du Nord.

Le MPO procède à des relevés au chalut de fond, à l'automne, sur la plate-forme et les bancs de 2J3KL. L'indice d'abondance tiré de ce relevé a augmenté en 1999 par rapport à 1998. La hausse s'est manifestée dans 3K et 3L, mais pas dans 2J. Comme au cours des années précédentes, il y avait très peu de poissons de plus de cinq ans et la plus grande partie de l'augmentation a été attribuée à des poissons d'âge 2 et 3. Dans l'ensemble, l'indice de la biomasse en 1999 était de seulement 3 % de la moyenne pour la période de 1983 à 1988. Au sein de l'industrie, le consensus est que les composantes de la plate-forme comptent très peu de morues et que le niveau d'abondance global demeure extrêmement faible.

Le CCRH recommande de maintenir le moratoire imposé à la pêche des sous-composantes de 2J3KL sur la plate-forme et sur les bancs, au cours des années à venir.

Pêche sentinelle

La pêche sentinelle dans 2J3KL est pratiquée depuis 1995 afin de constituer un indice des taux de capture de la morue dans les eaux côtières. Ces relevés continuent d'indiquer des taux faibles dans les zones 2J et 3K nord. Les taux de prise aux filets maillants ont augmenté entre 1995 et 1998 puis diminué en 1999. Les taux de capture au chalut sont demeurés relativement stables de 1995 à 1996, ont connu une hausse en 1997 pour redescendre en 1998 et 1999. Les taux de capture selon l'âge indiquent que les classes d'âge de 1990 et de 1992 sont fortement représentées et que celles des années subséquentes sont plus faibles. La FFAW, en collaboration avec les comités de pêcheurs a distribué un questionnaire, dont les résultats indiquent que les taux de capture des relevés par pêche sentinelle confirment les observations des pêcheurs dans différentes zones. Un grand nombre de pêcheurs (43 %) ont indiqué que les taux de capture étaient faibles. Les réponses correspondent exactement aux zones où les prises commerciales dans les eaux côtières étaient peu abondantes, c.-à-d. la zone 2J, le nord de 3K, l'est de la baie de la Trinité et la baie de la Conception, en particulier. D'autres réponses fournies par les pêcheurs ont révélé des taux de capture moyens (37 %) et élevés (22 %). Les réponses indiquant des taux élevés correspondent aux emplacements de pêche sentinelle dans une zone commençant dans la partie côtière la plus à l'est de 3K et allant jusqu'à la zone du détroit de Smith, dans l'ouest de la baie de la Trinité. Les pêcheurs ont noté plusieurs zones côtières importantes où le contrôle est insuffisant et où le niveau de relevé par pêche sentinelle diminue.

Le CCRH recommande de maintenir la pêche sentinelle et de faire des efforts pour élargir le nombre d'emplacements et l'étendue de cette pêche afin de s'assurer que le relevé est suffisamment bien réparti dans l'espace et dans le temps.

Facteurs biologiques et recrutement

L'âge auquel la morue du Nord atteint la maturité continue d'être faible par rapport au début des années 1980. La proportion de morues d'âge six qui ont atteint la maturité actuellement est d'environ 80 %, ce qui est le double du niveau des années 1980 quand seulement 40 % d'entre elles étaient matures. La taille de la morue selon l'âge a augmenté ces dernières années; les valeurs sont semblables à celles des années 1980. Environ 90 % des pêcheurs, comme l'indiquent les résultats du questionnaire de la FFAW, ont déclaré que l'état général de la morue capturée en 1999 était bon.

Un indice de recrutement a pu être tiré des données de la pêche sentinelle côtière, de même que d'autres données fournies par les relevés côtiers et hauturiers pendant la décennie de 1990. L'indice reflète les baisses survenues entre 1989 et 1991, l'augmentation en 1994, la diminution en 1996 puis la nouvelle hausse jusqu'en 1999. L'estimation des dernières années, 1998 et 1999, doit être analysée avec prudence, puisque la relation avec l'effectif ultime des classes d'âge demeure incertaine. Il convient de noter que la classe d'âge dominante de 1992, présente dans la structure du stock, n'est pas bien représentée dans l'indice de recrutement. Les réponses des pêcheurs au questionnaire visant à déterminer s'ils avaient observé davantage, autant ou moins de petites morues (< 18 po)

en 1999 qu'en 1998, ont révélé que 50 % en ont observé davantage, 34 % autant et 16 % moins.

En 1999, la pêche a été pratiquée principalement au moyen de filets maillants. L'usage dominant de ce type d'engin préoccupe le CCRH. Des mesures devraient être prises pour apporter un équilibre plus traditionnel de l'utilisation des différents types d'engins dans les eaux côtières.

En 1999, la pêche a été pratiquée en deux saisons : la première, en juillet (environ trois semaines) et la seconde, de la mi-septembre au mois de novembre. Cette période correspond aux habitudes de pêche traditionnelles de la morue de 2J3KL dans les eaux côtières. Le Conseil est d'avis que la pêche devrait être répartie le plus possible dans l'espace et dans le temps pendant la période de pêche traditionnelle. Les stocks de morue de 2J3KL sont fortement concentrés pendant l'hiver et pendant le frai du printemps, de sorte qu'ils sont alors très vulnérables. À l'heure actuelle, les regroupements qui restent se trouvent dans les zones côtières accessibles comme le détroit de Smith et dans le fond de la baie de Bonavista. La pêche devrait être évitée pendant ces périodes de grande concentration et de reproduction.

Le CCRH recommande de limiter la pêche de la morue dans les eaux côtières de 2J3KL à la période du 1er juin au 30 novembre.

Dans la mesure du possible, les jeunes morues devraient être protégées afin de leur permettre de dépasser l'âge de frai avant de faire l'objet d'une exploitation intensive par les pêcheurs.

Le CCRH recommande d'appliquer le protocole des petits poissons au stock de morue de 2J3KL.

Prédation et proies

La mortalité de la morue du Nord causée par les phoques continue d'être une grande préoccupation du CCRH. Les estimations révisées de la consommation pour 1998 sont d'environ 50 000 t. La mortalité infligée par « éventration » ne fait pas partie de ces estimations et continue pourtant d'être observée dans plusieurs zones côtières, notamment dans la baie de Bonavista. La morue qui passe l'hiver dans les zones côtières est très vulnérable à ce genre de prédation, surtout à cause des eaux froides qui ralentissent son métabolisme et l'exposent au risque de congélation si elle est poursuivie jusque dans des eaux dont la température est inférieure à zéro.

Au cours des consultations du CCRH, les pêcheurs ont continué d'exprimer des préoccupations à l'égard de la prédation par les phoques et bon nombre d'entre eux ont manifesté de profondes frustrations relativement à l'inertie du MPO face à ce problème constant. Selon les pêcheurs, l'écosystème est déséquilibré, il y avait trop de phoques par rapport au nombre de morues et les phoques ont été observés dans des zones côtières pendant des périodes prolongées. Les pêcheurs sont frustrés par le manque d'information scientifique au sujet des effets des phoques sur le rétablissement de la morue. Ils notent que les scientifiques continuent de conclure que le recrutement de la morue est généralement faible et que la morue de la plate-forme ne vit pas plus de cinq ans, mais qu'ils ne peuvent en déterminer la cause. Les pêcheurs concluent que les phoques réduisent le potentiel de reproduction du stock. Ils recommandent que des mesures appropriées soient prises pour autoriser la limitation du nombre de phoques dans des zones restreintes où les phoques détruisent la morue en grand nombre.

Le CCRH recommande de définir certaines zones où se rassemble la morue pendant l'hiver ou encore où les phoques lui infligent une forte mortalité, et d'en faire des zones d'exclusion des phoques. Dans ces zones, des mesures doivent être prises immédiatement pour protéger et conserver la morue.

Le CCRH est préoccupé par les processus de l'écosystème qui influent sur ce stock. Les conditions océanographiques accusent un réchauffement considérable depuis quelques années par rapport aux années froides du début de la décennie de 1990. Cependant, la tendance de la biomasse du capelan, principale proie de la morue dans cette région, est incertaine depuis la fin des années 1980. D'après le RES, la tendance de la morue à se déplacer des zones côtières vers les environs du Grand banc pourrait être plus importante si la biomasse du capelan augmentait sur la plate-forme et vers le nord. De récents relevés acoustiques ont décelé plusieurs concentrations de capelan dans la région côtière, mais peu dans les eaux hauturières comparativement à la décennie de 1980.

De nombreux pêcheurs ont exprimé des opinions semblables à propos de l'écosystème. La plupart des pêcheurs croient que le capelan est à un faible niveau relativement aux années antérieures, que le nombre élevé de phoques peut avoir un effet sur les stocks de capelan et qu'une augmentation du capelan améliorerait les chances d'accroissement des stocks de morue. En particulier, beaucoup de pêcheurs sont d'avis que l'abondance du capelan et de la morue est interreliée et que la morue ne pourra se rétablir que

lorsque le capelan sera de nouveau abondant dans toutes les parties de 2J3KL.

Le Conseil est aussi préoccupé par la structure des sous-stocks de 2J3KL et les répercussions des incertitudes à propos de la structure sur les pêches actuelles et les stratégies de rétablissement.

Le CCRH recommande de faire en sorte qu'on comprenne mieux les interactions et les relations entre le capelan, le phoque, le milieu physique et la structure des sous-stocks, ainsi que la productivité de la morue de 2J3KL. Le MPO devrait améliorer son engagement à l'égard des sciences, afin que des renseignements précis puissent être fournis à propos des effets de ces facteurs sur le rétablissement de la morue du Nord.

Conclusions

Historiquement, les composantes du stock de morue de 2J3KL sur la plate-forme migraient dans les zones côtières au printemps et en été. De fait, ces migrations annuelles ont contribué à soutenir d'importantes pêches côtières saisonnières et déterminaient le succès de la pêche dans de nombreuses baies et anses de la côte nord-est de Terre-Neuve. Le rétablissement de ces composantes et la reprise de la migration sont essentiels à la prospérité à long terme de la pêche côtière. Par conséquent, il est très important que toute activité de pêche, quelle qu'elle soit, tienne compte des risques d'exploitation des sous-composantes de la plate-forme en rétablissement. Le récent rapport sur l'état du stock préparé par le MPO souligne que : « Il est certain que la pêche côtière ne pourra revenir à son niveau de prospérité antérieur que lorsque la biomasse de morue aura connu une hausse substantielle dans les eaux hauturières et que ces poissons auront repris leur migration vers les eaux côtières en été pour s'alimenter. » **Le CCRH soutient cette conclusion et ses recommandations futures seront basées sur une démarche durable tenant compte des sous-composantes inhérentes du stock.**

Le CCRH reconnaît l'importance d'une pêche côtière pratiquée par les petits bateaux et des données scientifiques qu'elle fournit. L'obtention de données à partir des registres des pêcheurs sur la répartition spatiale et temporelle, les taux de capture, l'âge et le poids des classes d'âge est essentielle au contrôle et au rétablissement de ce stock. L'estimation côtière de l'abondance au moyen des données de marquage exige le retour des étiquettes par les pêcheurs. Par conséquent, le CCRH croit que toutes les pêches de ce stock doivent contribuer au contrôle de l'état du stock et avoir une valeur scientifique. La pêche sentinelle doit être maintenue, mais en elle-même, elle est insuffisante pour assurer la surveillance de l'ensemble de la pêche. Tous les prélèvements du stock doivent servir dans la mesure du possible à améliorer les connaissances et contribuer au rétablissement du stock.

Les pêcheurs ont des opinions différentes de l'état du stock de morue du Nord. Cependant, les opinions exprimées dans l'ensemble sont conformes aux conclusions et aux résultats fournis par les scientifiques sur bien des points :

- les composantes de la plate-forme sont très faibles;
- les composantes côtières du nord sont aussi très faibles;
- les taux de capture sont raisonnablement bons dans le sud de 3K, ce qui indique la présence de poissons côtiers; cependant, selon les scientifiques, l'exploitation est élevée dans cette zone;
- les taux de capture sont élevés dans le nord de 3L, conformément à la concentration relativement importante dans les eaux côtières pendant l'hiver;
- les taux de capture sont très variables dans le sud de 3L, à la suite de la migration de la morue de 3Ps. Les scientifiques ont été incapables de fournir une estimation du stock qui y réside à cause de la présence temporaire de morue d'une partie plus au sud de la zone.

Les pêcheurs sont généralement d'avis que la région située entre le sud de 3L et le sud de 3K peut soutenir une pêche commerciale au même niveau qu'en 1999 ou à un niveau supérieur. Cependant, cette opinion n'est pas universelle.

Le CCRH a étudié les opinions des pêcheurs et le rapport sur l'état du stock et a recommandé de maintenir à un faible niveau l'exploitation de la morue dans les zones côtières pour assurer la croissance de la biomasse reproductrice. La meilleure estimation de la biomasse totale dans les zones côtières de 3KL est d'environ 55 000 t. En outre, on reconnaît qu'une composante de poisson historiquement capturée dans 3L migrait de 3Ps. La meilleure estimation de la biomasse moyenne totale de ces poissons ces dernières années est d'environ 15 000 t.

Le CCRH recommande de limiter l'exploitation dans 3KL à la pêche sentinelle et aux activités des

pêcheurs repères. Seule la pêche sentinelle devrait être pratiquée dans 2J. L'exploitation totale de toutes sources dans 2J3KL ne devrait pas dépasser 10 %. Par conséquent, le CCRH recommande de limiter les prises totales dans les zones côtières de 2J3KL à 7 000 t.

Le CCRH recommande également de ne pas prélever plus de 80 % du total dans le nord de 3L et 3K (le reste devant être préveler dans le sud de 3L). En outre, il recommande au MPO de réévaluer la migration de la morue et la répartition entre 3Ps et le sud de 3L, étant donné que les prises historiques dans le sud de 3K dépendent de poissons migrateurs de 3Ps.

La pêche « de subsistance » à Terre-Neuve représente un niveau d'effort global très élevé, la participation étant estimée à environ 23 000 jours-bateaux. Le potentiel de capture de cet effort dépend largement des conditions météorologiques et de la disponibilité saisonnière. S'il est maintenu, cet effort pourrait représenter jusqu'à 15 % des captures totales de toutes les pêches aux niveaux actuels.

Le CCRH ne soutient que les pêches qui rapportent le plus d'information aux scientifiques et aux gestionnaires. La pêche « de subsistance » de 2J3KL ne satisfait pas à ces critères et ne devrait donc pas être maintenue pour le moment.

Le CCRH ne prévoit aucun changement important du taux recommandé d'exploitation de ce stock avant qu'il y ait eu une amélioration importante de la répartition et de l'abondance du stock, surtout en ce qui concerne le stock géniteur et le recrutement. On s'attend à ce que la stratégie de maintien des taux d'exploitation à un faible niveau à court terme produise des résultats positifs pour les pêcheurs et l'industrie dans un laps de temps raisonnable, en termes d'augmentation de la biomasse et de l'exploitation. Le CCRH croit qu'en autorisant des niveaux élevés d'exploitation à court terme, on nuirait au rétablissement des stocks et à la possibilité de rétablir une pêche commerciale côtière.

Plan à long terme pour la morue du Nord

Le CCRH a commencé à élaborer un plan à long terme de rétablissement du stock de morue du Nord. Ce plan comprendra des objectifs précis qui guideront le conseil lorsqu'il fera ses recommandations au sujet du stock. Lorsque le plan provisoire aura été rédigé, le Conseil le distribuera pour obtenir un apport public avant son adoption. L'objet du plan sera d'établir des objectifs à l'égard des aspects suivants :

- la répartition et la structure du stock;
- les niveaux cibles à long terme de croissance de la population, de biomasse et d'exploitation;
- le régime de conservation du stock et de ses sous-composantes;
- l'écosystème dont le stock fait partie;
- la période pendant laquelle le rétablissement pourrait avoir lieu.

Annexe 1 : Lettre aux intervenants

LETTRE AUX INTERVENANTS

Le 26 avril 2000

Aux intervenants dans la pêche sur le banc Georges,

OBJET : Questionnaire sur la pêche de 1999 sur le banc Georges

Vous trouverez ci-joint un questionnaire visant à recueillir des commentaires destinés au Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH), au sujet de votre expérience de pêche sur le banc Georges en 1999.

Le CCRH demande aux participants à la pêche du poisson de fond de 1999 sur le banc Georges de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire. De plus, il accueillera favorablement tout commentaire des pêcheurs au sujet de la façon d'officialiser l'information qui lui est communiquée.

Ce questionnaire représente un essai en vue d'obtenir des renseignements mieux structurés sur les observations des membres de l'industrie de la pêche. Il a été conçu pour faciliter la communication, par les répondants, de leurs observations pendant la pêche; en effet, il leur suffit simplement de cocher la case appropriée en réponse aux questions sur l'état des stocks et sur leurs observations. On estime que tous les répondants peuvent remplir le questionnaire en moins de dix minutes. Ainsi, notre objectif est de faire en sorte que le plus grand nombre possible de personnes le remplissent afin que nous obtenions une bonne idée du point de vue de l'industrie sur les stocks de poisson de fond du banc Georges.

Nous croyons que l'information fournie par les pêcheurs au moyen de ce formulaire constituera le fondement d'une structure grandement nécessaire pour établir le point de vue de l'industrie sur l'état des stocks, qui, avec d'autres sources d'information, est important pour permettre au CCRH de justifier ses recommandations au ministre des Pêches et des Océans.

Après avoir rempli le questionnaire, vous pouvez le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Par télécopieur :	(613) 998-1146
Par la poste :	C.P. 2001, succursale D, Ottawa (Ontario) K1P 5W3
Par courriel :	**sheehant@dfo-mpo.gc.ca**
En personne :	Consultation du CCRH, *Rodd's Grand Hotel*, Yarmouth, Nouvelle-Écosse, le 9 mai 2000

Vous trouverez également le questionnaire sur le site Web du CCRH, à : www.ncr.dfo.gc.ca/frcc. Veuillez avoir l'obligeance de le faire parvenir au CCRH avant le 5 mai 2000.

Je vous remercie d'avance de vos commentaires et de votre contribution à la compréhension de l'état de nos ressources de poisson de fond du banc Georges.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

président,
Fred Woodman

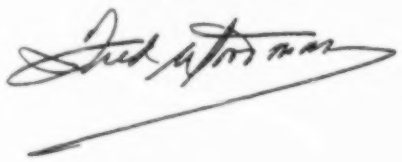

Questions adressées aux participants à la pêche du poisson de fond de 1999 sur le banc Georges

Le CCRH a mis au point le questionnaire suivant qui constitue un volet important de ses sources d'information en vue de déterminer l'état des stocks de poisson de fond sur le banc Georges, notamment la morue, l'aiglefin et la limande à queue jaune. Lorsque les résultats des questionnaires auront été compilés, l'information servira à aider le CCRH à faire des recommandations au ministre des Pêches et des Océans pour la pêche de l'année 2000-2001.

Instructions : Veuillez répondre aux questions suivantes en cochant la case appropriée (✓) dans les tableaux ci-dessous. N'hésitez pas à ajouter tout commentaire additionnel. Remplir le questionnaire devrait nécessiter de cinq à dix minutes de votre temps. Nous vous remercions d'avance de votre contribution.

I. État des stocks

1. Que pensez-vous de **l'état général** des stocks de poisson de fond sur le banc Georges **en 1999**?

	Entièrement rétabli(e)?	Mieux qu'en 1998 mais pas complètement rétabli(e)	Stable, - aucun changement par rapport à l998	En déclin par rapport à 1998	Effondrement du stock
Morue, 5Zjm					
Aiglefin, 5Zjm					
Limande à queue jaune, 5Zjmnh					

2. Comment est-ce que vos propres **taux de prise en 1999** se comparent par rapport à ceux de 1998?

	Plus élevés que jamais	Meilleurs qu'en 1998	Inchangés par rapport à 1998	Pires qu'en 1998	Plus bas que jamais	N'ai pas pêché ce stock
Morue, 5Zjm						
Aiglefin, 5Zjm						
Limande à queue jaune, 5Zjmnh						

3. Dans quelle mesure le **poisson était-il accessible en 1999** comparativement à 1998?

	Facile à trouver	Plus facile à trouver qu'en 1998	Aucun changement par rapport à 1998	Plus difficile à trouver qu'en 1998	Difficile à trouver	N'ai pas pêché ce stock
Morue, 5Zjm						
Aiglefin, 5Zjm						
Limande à queue jaune, 5Zjmnh						

4. Comment le **moment de la pêche en 1999** se compare-t-il à celui de 1998?

	Très tôt	Plus tôt qu'en 1998	Inchangé par rapport à 1998	Plus tard qu'en 1998	Très tard	N'ai pas pêché ce stock
Morue, 5Zjm						
Aiglefin, 5Zjm						
Limande à queue jaune, 5Zjmnh						

5. Quel était **l'état général du poisson en 1999** par rapport à 1998?

	Excellent état	Meilleur qu'en 1998	Inchangé par rapport à 1998	Moins bon qu'en 1998	Mauvais état	N'ai pas pêché ce stock
Morue, 5Zjm						

Aiglefin, 5Zjm						
Limande à queue jaune, 5Zjmnh						

Instructions : Veuillez répondre aux questions suivantes en cochant la case appropriée (✓) dans les tableaux ci-dessous. N'hésitez pas à ajouter tout commentaire additionnel.

II. Observations au cours de la pêche en 1999

1. Comment évalueriez-vous **l'état général de l'écosystème du banc Georges en 1999** (c.-à-d. conditions du milieu, température de l'eau, salinité, présence d'autres espèces, etc.)?

	Très positif	Meilleur qu'en 1998	Inchangé par rapport à 1998	Détérioré par rapport à 1998	Très négatif
Écosystème du banc Georges					

Veuillez indiquer les signes donnés par les indicateurs que vous avez observés, à l'appui de votre réponse : _____
_____

2. Est-ce que la présence d'**espèces prédatrices** du poisson de fond a eu un effet sur la pêche en 1999?

	Forte abondance de prédateurs	Abondance accrue de prédateurs par rapport à 1998	Abondance inchangée des prédateurs par rapport à 1998	Présence moindre de prédateurs par rapport à 1998	Absence relative de prédateurs
Espèces prédatrices					

Veuillez indiquer les signes d'abondance des prédateurs que vous avez observés, à l'appui de votre réponse : _____
_____

3. Est-ce que la présence d'**espèces-proies (fourrage)** (p. ex. lançon, hareng, crevettes, etc.) du poisson de fond a eu un effet sur la pêche en 1999?

	Forte abondance des proies	Présence accrue des proies par rapport à 1998	Présence inchangée par rapport à 1998	Présence moindre des proies par rapport à 1998	Absence relative de proies
Espèces-proies					

Veuillez indiquer les signes d'abondance des proies que vous avez observés, à l'appui de votre réponse : _____
_____

4. Comment évalueriez-vous la **répartition selon l'âge du poisson** dans les prises, par stock, en 1999?

	Beaucoup plus de petits poissons	Plus de petits poissons que d'habitude	Âges et tailles sem-blables aux années an-térieures	Plus de gros poissons que d'habitude	Beaucoup plus de gros poissons âgés	Aucune obser-vation
Morue, 5Zjm						
Aiglefin, 5Zjm						
Limande à queue jaune, 5Zjmnh						

5. Est-ce que le **Programme de vérification à quai (PVQ) et la présence des observateurs** ont servi à atténuer **efficacement** les préoccupations relatives à la conservation des stocks (p. ex. rejets en mer, fausses déclarations, etc.) sur le banc Georges en 1999?

	Très efficaces	Partiellement efficaces	Incertain	Moins qu'efficace	Pas du tout efficace
Efficacité du PVQ et de la présence des observateurs					

Propositions en vue d'améliorer l'efficacité : _____
_____

Instructions : Veuillez répondre aux questions suivantes en cochant la case appropriée (✓) dans les tableaux ci-dessous. N'hésitez pas à ajouter tout commentaire additionnel.

III. Perspectives des ressources

Dans ses recommandations de 1999 concernant les stocks de poisson de fond du banc Georges, le CCRH a présenté une série de critères pour la conservation et la croissance des stocks, notamment 1) recommander des quotas inférieurs au niveau $F_{0,1}$; 2) fixer des objectifs pour la biomasse reproductrice, propres à chaque stock; 3) des probabilités maximales acceptables de 20 % de baisse de la biomasse reproductrice. Au cours de l'an 2000, le CCRH consultera le MPO et l'industrie de la pêche, en vue d'élaborer des plans à long terme à propos des stocks de poisson de fond du banc Georges. Pour le moment, nous vous invitons à fournir des commentaires préliminaires sur le processus de planification et les critères de conservation et de croissance des stocks.

Commentaires sur la **planification à long terme** concernant les stocks de poisson de fond du **banc Georges** :

_____

_____

IV. Renseignements sur les répondants

1. De quel **secteur de flottille ou d'engins** faites-vous partie?

	Engins fixes, moins de 45 pi	Engins fixes, 45 pi – 65 pi	Engins mobiles, moins de 65 pi	Engins fixes, 65 pi – 100 pi	Engins mobiles, 65 pi – 100 pi	Bateaux > 100 pi
Flottilles/engins						

2. Quels **stocks de poisson de fond du banc Georges** avez-vous pêchés en 1999? (*Cochez toutes les cases applicables*)

	Morue, 5Zjm	Aiglefin, 5Zjm	Limande à queue jaune, 5Zjmnh
Stocks pêchés			

3. À quels **moments avez-vous pêché** le poisson de fond **du banc Georges** en 1999? *(Cochez tous les mois au cours desquels vous avez pêché)*

	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Période de pêche							

4. Combien d'**années d'expérience** avez-vous dans le domaine de la pêche du poisson de fond du banc Georges?

	Un an	2 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	Plus de 10 ans
Années d'expérience					

Commentaires sur **le questionnaire et propositions d'amélioration de la collecte de données auprès de l'industrie** :

_____

_____

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Veuillez le retourner à l'une des adresses suivantes :

Par télécopieur : (613) 998-1146
Par la poste : C.P. 2001, succursale D, Ottawa (Ont.) K1P 5W3
Par courriel : **sheehant@dfo-mpo.gc.ca**

Annex 2: Mandat et composition du CCRH

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;

3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH:

Membres :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Bill Broderick
Osborne Burke
Bruce Chapman
Ernest Després
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Frank Hennessey
Dan Lane
Edward McAlduff
John Pope
George Rose
Louis Schofield
Maureen Yeadon

Délégués des Gouvernements Provinciaux:

Ray Andrews, Nunavutt
Yvon Chiasson, Nouveau Brunswick
David Gillis, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO:

Guy Beaupré
Denis Rivard
Barry Rashotte

Secretariat:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté
Marny Brown

ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO

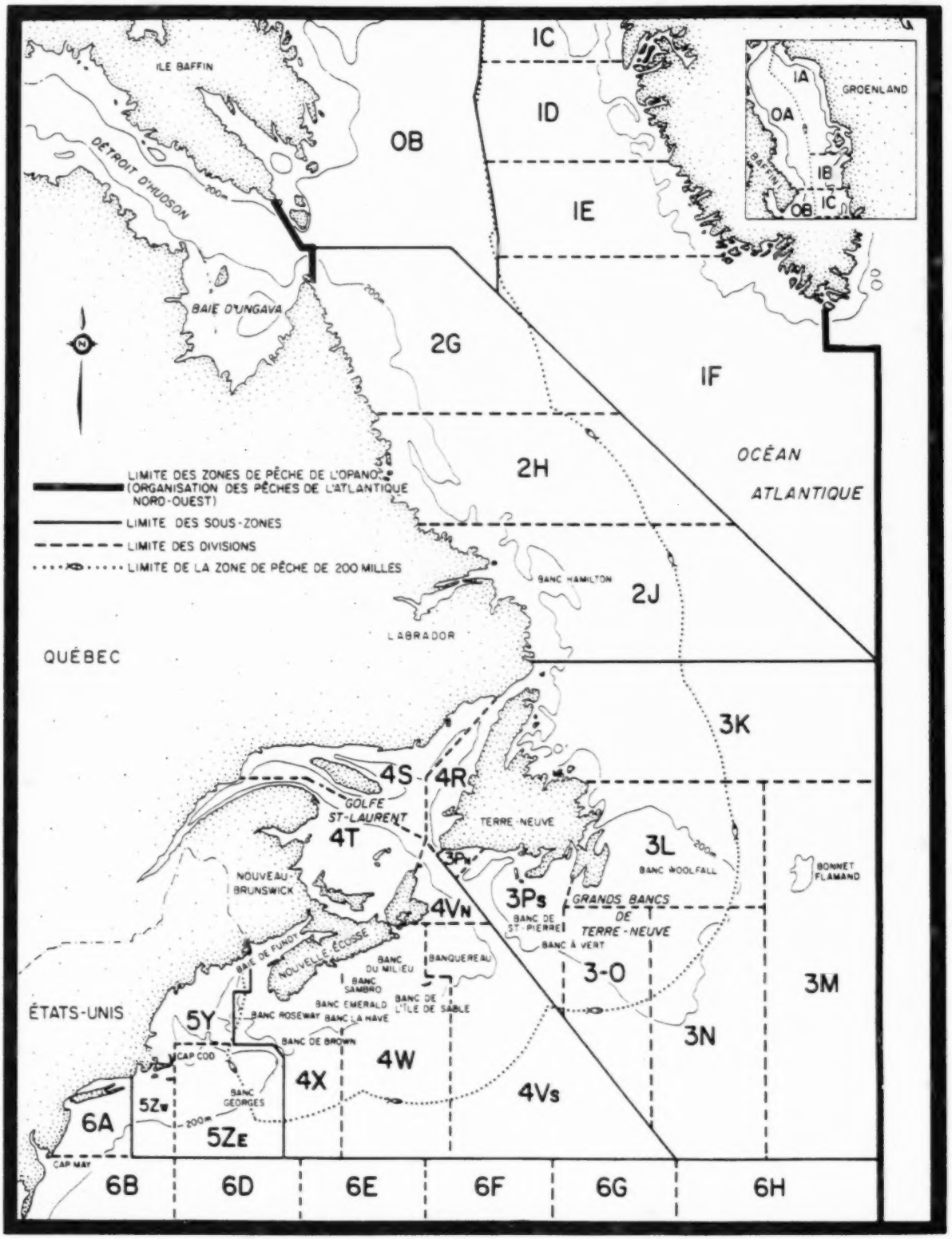

Canada